

## CHÊNE-BOUGERIES - DISCOURS DE LÉGISLATURE DU 6 JUIN 2011

Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,  
chères concitoyennes, chers concitoyens,

Qu'attendons nous, en 2011, de nos autorités récemment élues ? Au nom du Conseil administratif de Chêne-Bougeries, permettez-moi d'esquisser un projet pour les quatre années à venir.

Commençons par ce qui va sans dire, mais va toujours mieux en le disant:

- d'une part: vos autorités agiront dans le strict respect des lois qui régissent leurs fonctions, soit principalement l'article 30 de la Loi sur l'administration des Communes pour le Conseil municipal et son article 48 pour le Conseil administratif. Lisez ces articles, et vous comprendrez les limites, mais aussi les possibilités de notre action: les rôles sont bien définis: nous sommes ici élus en qualité de magistrats, pas de magiciens.
- d'autre part: la collégialité et le désir de collaborer efficacement sont au coeur du travail que Madame Béatrice Grandjean-Kyburz, M. Jean Locher et moi-même avons engagé dès notre première rencontre dans ce nouveau rôle. Chacun d'entre nous veillera à ce que le consensus guide nos travaux, et que le vote pour nous départager reste l'exception.

En effet, face aux enjeux qui attendent Chêne-Bougeries, nous nous devons de bâtir une fructueuse collaboration entre citoyens, associations locales, Conseil municipal et Conseil administratif. Le but est, au final, de pouvoir parler d'une seule voix afin de défendre au mieux les intérêts de la Commune.

Pour les futurs projets, cela impliquera de notre part et de la part de l'État une plus grande écoute et consultation en amont des décisions. Nous devrons tous garder à l'esprit l'article 1 al. 2 de la Constitution genevoise, qui stipule que *“La souveraineté réside dans le peuple; tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa suprême autorité.”*

Dans cet esprit, un effort d'accessibilité des documents officiels, par exemple des requêtes en autorisation de construire et d'abattages d'arbres, sera fourni par les services communaux, avec une vitrine ad hoc et des possibilités accrues de consultation des dossiers.

Et si un objet mérite selon les citoyens un débat public plus large qu'au sein du seul Conseil municipal, les droits d'initiative et de référendum existent et seront scrupuleusement et impartiallement respectés par le Conseil administratif, l'administration communale et le Conseil municipal.

\* \* \*

Ces principes posés, voici quelques priorités qui guideront notre action:

De façon transversale (territoire, finances et social), une attention particulière sera placée sur l'intégration et l'ancrage communal des futurs occupants des immeubles en cours de planification et de construction. Rappelons à cet effet que cela représente 175'600 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher, soit l'équivalent de 1'626 logements de 108 m<sup>2</sup> en moyenne, soit encore 3100 habitants ou 30% d'augmentation de population en cinq ans. Ces chiffres traduisent un effort considérable de Chêne-Bougeries en matière de logements.

Avant de commencer à planifier encore d'autre bouleversements, nous demanderons à l'État un moratoire sur tout déclassement afin de réussir l'intégration de ces immeubles, de ces personnes, de leurs véhicules et des infrastructures nécessaires. Et ce n'est pas une mince affaire: l'Office fédéral du Développement Territorial a chiffré à 397m<sup>2</sup> d'infrastructures les besoins par habitant supplémentaire ! Songez aux qu'en plus des logements, il y a les bureaux, écoles, et commerces; et aussi une quote-part de parkings, de routes, de gares, d'aéroports, de centres sportifs, de loisirs, d'hôpitaux et de cimetières qui sont nécessaires. 397m<sup>2</sup> x 3100 habitants, cela représente pour la seule croissance imposée par l'État à Chêne-Bougeries 1'230'700 m<sup>2</sup> d'infrastructures à localiser, à financer et à construire.

Comme le relève une motion actuellement en discussion au Grand Conseil, chaque tranche de 1000 logements peut coûter à une commune de l'ordre de Fr. 100 mio. d'investissements, sans parler des frais de fonctionnement (qui eux seront partiellement couverts par les nouveaux impôts). L'équivalent de 1'626 logements signifie jusqu'à 162 mio. d'investissements pour une commune qui a aujourd'hui moins de 30 mio. de budget annuel tout compris (fonctionnement et investissements) !

Pardonnez tous ces chiffres, mais ils visent à illustrer le déséquilibre entre un État qui impose toujours plus et des communes qui doivent, aux frais de leurs contribuables, assurer le "service après-vente". Cela ne peut plus fonctionner longtemps ainsi; mais même si de nouvelles compétences décisionnelles nous étaient transférées, sachez que ce Conseil administratif luttera afin de préserver la fiscalité au niveau le plus modéré possible.

Toujours au rayon des finances, pour continuer le modernisation de notre appareil administratif, un système de contrôle interne sera également mis en place. Il documentera les procédures et la gestion des risques auxquels nous sommes confrontés.

Sur le plan du social et des écoles, plusieurs axes à commencer par une participation importante à l'espace intergénérationnel du Nouveau-Prieuré dont la première pierre vient d'être posée, et qui comportera notamment une crèche de 60 places. L'agrandissement de l'École de Conches ensuite permettra faire face à l'augmentation de la demande.

Nous continuerons à être attentifs aux situations difficiles rencontrées dans les foyers et dans les rues, en soutenant notamment le travail de prévention mené avec succès par les travailleurs sociaux hors murs. Plus largement, la politique de solidarité qui voit Chêne-Bougeries consacrer 0.7% de son budget annuel sera poursuivie conformément aux recommandations de l'OCDE.

Sur le plan culturel, nous entendons naturellement assurer une continuité dans les manifestations, en particulier celles qui forgent l'identité de la commune de Chêne-Bougeries.

En matière d'extension du parc de logements à l'initiative et en main de la commune, notre attention se portera:

- sur la rénovation du Village où nous sommes propriétaires directs ou indirects de la moitié des parcelles, l'autre moitié se trouvant en mains de propriétaires privés que nous entendons respecter.
- sur la construction de deux immeubles à la route Jean-Jacques Rigaud qui seront gérés sous forme de coopérative d'habitation.
- sur des critères objectifs et règlementés pour l'attribution de logements, critères qui tiendront notamment équitablement compte des attaches familiales et civiques, afin notamment de permettre en priorité aux enfants de Chêne-Bougeries de rester proches de leurs parents plutôt que de les voir chassés par les lois de l'offre et de la demande.

\* \* \*

L'énergie promet d'être à la fois plus rare et plus convoitée à l'avenir. Nous engagerons donc la commune sur la voie d'une plus grande sobriété énergétique, tout d'abord par un programme d'étiquetage-énergie des bâtiments qui se verront initialement apposés une note de A à F, comme pour les véhicules et l'électroménager.

L'accent sera ensuite mis sur un entretien des bâtiments publics et des investissements visant à appliquer la Loi cantonale sur l'énergie, ce qui représente un défi énorme vu le nombre d'ouvrages datant d'avant les chocs pétrolier de 1973 et 1979.

Enfin, nous favoriserons par des mesures incitatives la création de bâtiments équivalant au moins aux normes Minergie P-Eco (maison passive) et A-Eco (productrice d'énergie).

L'entretien du réseau des voies de communication, du plan général d'évacuation des eaux, la mise en oeuvre du plan directeur communal et la concrétisation de l'initiative 144 sur les mobilités douces représentent, isolément et conjointement, des défis considérables qui mobiliseront également nos moyens.

Et comme nos moyens ne sont pas élastiques, nous aurons un souci d'économie, notamment dans le domaine des parcs et promenades, où notre priorité sera "*davantage de nature à moindre coûts*". La Charte des Jardins guidera par ailleurs toutes nos interventions sur le domaine public.

\* \* \*

Entre 2000 et 2010, plus de 27% de notre grande arborisation a disparu. Sans renouvellement décisif et rapide, le paysage communal va irrémédiablement se banaliser et plus rien ne nous différenciera des communes les plus ordinaires de l'agglomération.

Depuis le 1er juin, nous entamons un effort particulier sur la défense des espaces verts et naturels, c'est à dire l'espace perméable en pleine terre sur domaine public et en partenariat avec les propriétaires privés. Nos objectifs sont:

- de trouver un juste milieu entre sécurité et maintien de vieux arbres à tout prix, en tenant compte dans la pesée des intérêts de leur contribution à la biodiversité; et de porter un regard attentif aux abattages requis afin de trouver des solutions alternatives.
- de recapitaliser de façon décisive notre patrimoine arboricole avec des espèces indigènes adaptées au climat que nous réchauffons tous; la création de puits d'ombre et de fraîcheur répartis sur l'ensemble du territoire communal, l'encouragement aux plantations à vocation alimentaire (que ce soit au profit de l'homme ou de la faune et l'avifaune) font désormais partie des priorités publiques

Car par ces actions et par d'autres, nous pensons à notre jeunesse, à celle qui héritera demain du territoire et de la société que nous leur aurons transmis; on n'insiste pas assez sur le rôle actif que les générations montante peuvent et doivent avoir dans la formation de leur quotidien, dans leurs choix d'activités sportives, de déplacements, dans leurs choix collectifs et de loisirs.

\* \* \*

Le propre des priorités est de mettre en lumière certains choix en particulier. Les nôtres s'inscrivent dans un partenariat entre l'autorité exécutive (Conseil administratif), l'administration communale, l'autorité délibérative (Conseil municipal) et le Souverain, à savoir les citoyens et contribuables.

Pour ne pas prolonger outre-mesure ce discours déjà long, souvenez-vous que la population n'a pas opté pour une révolution à Chêne-Bougeries: elle a choisi de colorer la continuité d'institutions bicentenaires d'un petit peu de biodiversité.

Le pari que nous devons relever est que notre Ville s'avère plus forte avec un dialogue éclairé et respectueux à sa tête.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, la mission que vous nous avez confié est une tâche noble; nous vous exprimerons notre grande reconnaissance en veillant, à chaque instant, d'être dignes de cette charge.

Nous vous remercions de votre attention.

Au nom du Conseil administratif

Jean-Michel Karr, maire  
Chêne-Bougeries, le 6 juin 2011